

*Accords fiscaux—Loi*

La situation se repète aujourd'hui. Les provinces ont pris des engagements. Ne sachant pas que le gouvernement fédéral avait l'intention de proposer cette mesure législative, elles se sont engagées envers leurs universités, leurs hôpitaux, leurs médecins, leurs infirmières et d'autres qui oeuvrent dans le domaine de la santé. Elles ont négocié des ententes et adopté leur propre budget sans savoir ce que le gouvernement fédéral mijotait. Il en est ainsi parce que, comme je le disais tout à l'heure, cette réduction n'a pas été annoncée dans le budget du 23 mai 1985. Je répète aussi que selon les documents que le ministre des Finances a déposés à la Chambre, et qui, naturellement, ont été immédiatement distribués aux premiers ministres des provinces et ministres provinciaux que ces questions intéressent, il ne devait pas y avoir de réduction. Les compressions n'ayant pas été annoncées, les gouvernements provinciaux avaient tout lieu de croire que la mesure législative adoptée par la Chambre au printemps de 1982 serait respectée. Ils le pensaient parce que le parti conservateur, quand il était dans l'opposition, avait dit que ces compressions étaient draconiennes et qu'elles n'auraient pas dû être appliquées. Après avoir tenu de tels propos alors qu'ils étaient dans l'opposition, comment les conservateurs peuvent-ils dire aujourd'hui que ces réductions n'étaient pas justifiées et en imposer de plus fortes maintenant qu'ils forment le gouvernement? C'est de l'inconséquence. Forts de la parole des conservateurs et des documents qu'ils ont déposés, les gouvernements provinciaux ont fait des promesses, établi des plans et pris certains engagements car ils n'avaient aucune raison au monde de croire que des changements seraient apportés avant le 1<sup>er</sup> avril 1987.

Selon les propres termes du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, il est condamné à revivre l'expérience qu'ont connue les libéraux en 1981-1982. Mais il n'est pas le seul. D'autres députés conservateurs, dont certains sont ministres maintenant, ont critiqué les compressions pratiquées par les libéraux. Le ministre des Finances actuel, le député d'Eto-bicoke-Centre, a déclaré le 24 mars 1982 que le moment se prêtait fort mal à une action unilatérale du fédéral. Il a épousé les vues de la députée de Kingston et les Iles, la ministre actuelle de l'Emploi et de l'Immigration, qui avait proposé de reporter de deux ans une décision sur les compressions au titre du financement des programmes établis.

● (1150)

Comment se fait-il que la ministre trouvait opportun de reporter une telle mesure de deux ans lorsqu'elle était dans l'opposition? Parce que le gouvernement fédéral devait négocier une entente quelconque avec les provinces, à son avis. Après tout, comme l'a déclaré le ministre des Finances, une question aussi importante se prêtait mal à un geste unilatéral du gouvernement fédéral.

Les provinces doivent financer l'enseignement postsecondaire, tout comme le gouvernement fédéral. Et d'autres secteurs de la société doivent assumer leur quote-part de l'éducation. Or, nous savons tous que notre avenir dépend du financement prévu à ce chapitre. Nous voulons que nos jeunes soient bien formés dans le domaine de l'informatique et des humanités pour pouvoir s'adapter à un monde en pleine évolution.

On pourrait en dire autant du régime de soins médicaux et de soins hospitaliers et des divers programmes que nous

devrions mettre en oeuvre dans ce secteur. Ces services sont défrayés eux aussi par les gouvernements fédéral et provinciaux et par d'autres secteurs de la société. Pour des raisons obscures, le gouvernement libéral précédent, et maintenant le gouvernement conservateur, s'imaginent qu'ils peuvent procéder unilatéralement en disant aux gouvernements provinciaux de bien se tenir, que le gouvernement fédéral va sabrer dans ces programmes sans les consulter. Et tant pis s'ils doivent recoller les pots cassés. C'est de la démence. Et c'est de l'insensibilité politique qui ressemble étrangement à une certaine arrogance dont bien des Canadiens croyaient s'être débarrassés une fois pour toutes après les élections du 4 septembre 1984.

Or, l'arrogance du nouveau gouvernement conservateur ne semble pas connaître de bornes. Il lui importe peu que les provinces aient du mal à financer les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire. Il est d'une telle suffisance qu'il renie allégrement non seulement les propos qu'ont tenus les députés conservateurs en 1981 et en 1982, mais même leurs promesses électorales de l'été 1984. Pourquoi prendre la peine de se présenter devant l'électorat? A quoi bon faire des promesses à certains groupes?

Je pense notamment à celles qu'ont faites les conservateurs aux étudiants et aux professeurs universitaires à qui ils ont assuré que non seulement aucune compression ne serait pratiquée dans l'enseignement postsecondaire, mais qu'ils rétabliraient les subventions supprimées par les libéraux. Pourtant, nous revoilà à la Chambre des communes en train de débattre une mesure qui réduira encore davantage et les subventions à l'enseignement postsecondaire et le financement des services médicaux. Comment les conservateurs arrivent-ils à justifier un pareil revirement?

Voyons ce qu'a dit d'autre le ministre des Finances lorsqu'il s'en prenait aux libéraux pour leur geste unilatéral. Voici, par exemple, ce qu'il a déclaré toujours à propos du gouvernement libéral:

Il veut maintenant renvoyer le problème aux gouvernements provinciaux; il veut refiler aux provinces le problème de l'énorme déficit.

Il reprochait alors aux libéraux de faire exactement ce qu'il fait à l'heure actuelle. Lorsqu'il a enfin révélé ses intentions à la Chambre des communes, le ministre des Finances a déclaré qu'il le faisait pour réduire le déficit. Allan MacEachen disait exactement la même chose en 1981 et 1982. À cette époque, le ministre actuel des Finances le dénonçait en disant qu'il ne servait absolument à rien de refiler le déficit du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux; or c'est précisément ce qu'il fait aujourd'hui avec le projet de loi C-96.

Voici encore une fois, comme en fait foi le hansard du 23 mars 1982, ce que disait le ministre des Finances lorsqu'il siégeait dans l'opposition:

Les provinces se trouvent maintenant acculées au déficit et donc encore moins capables d'assumer ces dépenses transférées du fédéral.

Le ministre des Finances avait raison à l'époque. Certains gouvernements provinciaux n'avaient pas de déficit, notamment le précédent gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan, et d'autres avaient un très faible déficit. À l'époque où il siégeait dans l'opposition, le ministre des Finances disait que les provinces commençaient à accumuler des déficits et que si